

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-et-un octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de **M. Albert MAMY, Maire de la commune de SORÈZE.**

**Présents** : M. Albert MAMY, Maire, Mmes Josette SALLES, Rose FABRE, Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Anne-Marie LUCENA, Magali PERRIN, Nelly RAMIERE, MM. Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Marc DURAND, Didier GLEIZES, François MARCOU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

**Procurations** : Caroline MARCHAND à Nelly RAMIÈRE, Gérard de LÉOTOING à Thierry SÉMAT, Thierry POUVREAU à Marie-Lise HOUSSEAU.

**Absents excusés** : Isabelle LASNE, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Michel PIERSON, Yannick TEYSSEYRE.

André SOULARD *été élu secrétaire.*

⇒ Le compte rendu de la réunion du 12 août 2019 est adopté à l'unanimité.

### **1) - Trvx requalif rues Puyvert & Saint-Jacques. Maîtrise d'œuvre du Cabinet Un Pour Cent Paysages- D2019-067**

**VU** les travaux de requalification urbaine du bourg opérés depuis 4 ans sur les rues Saint-Martin, Lacordaire, du Maquis, Pascale Olivier, Serres, Balette et Ferlus suivant le schéma d'aménagement pluriannuel réalisé par le Cabinet Un Pour Cent Paysage;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2018 approuvant l'avant-projet sommaire pour une nouvelle tranche de travaux portant sur les rues de Puyvert et Saint-Jacques ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est cohérent dans un souci d'harmonisation des travaux, de confier au Cabinet qui a réalisé l'étude globale la maîtrise d'œuvre de cette nouvelle tranche;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :*

⇒ **DÉCIDE** de retenir le Cabinet « Un Pour Cent Paysages » d'Albi associé à CET INFRA pour assurer la phase études et le suivi des travaux de requalification urbaine des rues de Puyvert et Saint-Jacques pour un montant forfaitaire de 23 170€ H.T.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

### **2) Travaux de réfection de la toiture et remise en état du perron de l'église 3A- D2019-068**

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2019 approuvant les travaux de réfection de la toiture et de remise en état du perron de l'église;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une intervention urgente à inscrire au budget de l'année 2020 et qu'il convient en conséquence de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour le dépôt de la déclaration de travaux, l'élaboration du dossier de consultation et le suivi des travaux;

**VU** la proposition de l'Atelier des Architectes Associés de Sorèze ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :*

⇒ **DÉCIDE** de retenir l'Atelier des Architectes Associés dont le siège social est à Sorèze, 8 rue de la République, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de l'église pour un montant de 9922,50€ H.T.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

### **3) Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication Le Bouriou- D2019-069**

Monsieur Le Maire indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité;

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire « Renforcement BT P64 LE BOURIOU » suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 19 800€ T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :*

⇒ **APPROUVE** la proposition qui lui est faite.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapportent à cette opération.

#### **4) Travaux d'aménagement du carrefour d'En Taillades dde d'autorisation spéciale- D2019-070**

**VU** le projet d'aménagement du carrefour d'En Taillades approuvé par le conseil municipal qui consiste à sécuriser cette portion de RD 85 et à créer un ponceau sur la Rigole de la Plaine pour désenclaver le hameau de la Garrigole.

**VU** la lettre de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du 10 octobre 2019 qui confirme que le projet doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de travaux avec passage en Commission Départementale Nature Sites et Paysages (CDNSP) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient en conséquence de constituer un dossier de demande d'autorisation spéciale de travaux démontrant la pertinence de la réalisation de l'ouvrage ;

**VU** la proposition de l'Atelier des Architectes Associés ;

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :*

⇒ **DÉCIDE** de confier une mission à l'Atelier des Architectes Associés pour réaliser ce dossier de demande d'autorisation spéciale de travaux moyennant un forfait de rémunération de 1 200€ H.T.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces administratives nécessaires.

#### **5) Construction d'un boulodrome Demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie- D2019-071**

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2019 approuvant la construction d'un boulodrome couvert attenant au Centre Sportif ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du dispositif « Bourg Centre » mis en place par la Région, ce projet peut bénéficier d'une aide à solliciter auprès de la Direction des Sports ;

**VU** l'avant-projet établi par l'Agence DMD de Dourgne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** de solliciter auprès de la Direction des Sports de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, une subvention pour la construction d'un boulodrome couvert attenant au Centre Sportif.

**APPROUVE** les travaux de construction d'un boulodrome couvert pour un montant de 257 676,35€ H.T suivant l'estimatif établi par l'Agence DMD de Dourgne.

#### **6) Travaux d'assainissement La Teulière Marché Maîtrise d'Oeuvre ARTELIA- D2019-072**

**CONSIDÉRANT** l'urbanisation future du secteur de la Teulière concerné par la création de lotissements ;

**CONSIDÉRANT** que dans le schéma directeur d'assainissement actuel, ce secteur est prévu d'être desservi par un réseau collectif raccordé à la station de La Landelle ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur d'assainissement, le bureau d'études ARTELIA retenu pour l'opération, a étudié d'autres possibilités de desservir ce secteur, notamment vers la station d'épuration de Durfort.

Cette solution permet en outre de raccorder davantage d'habitations y compris celles du secteur de Champ Paillassat.

**CONSIDÉRANT** que le bureau ARTELIA peut également assurer la maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement et a été sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**DÉCIDE** de retenir le bureau d'études ARTELIA pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement du secteur de la Teulière pour un montant forfaitaire de 18347,50€ H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

### 7) Dde de subvention AEAG et CDT - Secteur de la Teulière- D2019-073

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2019 décidant de programmer la construction d'un réseau collectif d'assainissement au secteur de la Teulière qui pourrait être raccordé vers la station d'épuration de Durfort ;

VU la mission confiée au bureau d'études ARTELIA de Toulouse pour étudier les conditions techniques et financières de l'opération sus-visée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

**APPROUVE** les travaux de construction d'un réseau d'assainissement collectif secteur de « La Teulière » pour un montant prévisionnel de l'ordre de 220 000€ H.T.

**DÉCIDE** de solliciter des aides financières auprès de l'Agence Adour Garonne et du Conseil Départemental du Tarn.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

### 8) Renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Banque Postale- D2019-074

Monsieur le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000€.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Banque Postale et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

Prêteur : **La Banque Postale**

Nature du produit : **Ligne de Trésorerie utilisable par tirages**

Montant de la ligne de Trésorerie : **250 000 EUR**

Durée du contrat : **364 jours**

Date d'effet du contrat : **26/11/2019**

Date d'échéance du contrat : **25/11/2020**

Taux applicable : **EONIA + 0,88%**

Base de calcul : **Exact / 360 jours**

Commission d'engagement : **400 € payables au plus tard à la date de prise d'effet du contrat**

Commission de non utilisation : **0.10%**

**Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.**

**Modalités d'utilisation : Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée – Montant minimum 10 000 euros pour les tirages – Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J + 1.**

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### 9) Décisions modificatives budget communal N°4- D2019-075

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2019 avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**Dépenses :**

**Opération non affectées**

**Article 204 1512 Groupement de collectivités**

**Bâtiments et installation**

**+ 14 000 €**

**Opération 446: Très Haut Débit Bourg & Pont-Crouzet**

**Article 21533 Réseaux câblés**

**- 14 000 €**

**10) Rapports d'activité de la CCLRS 2018- D2019-076**

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, qui, dans un souci de démocratisation et de transparence des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPIC), a rendu obligatoire l'élaboration du rapport annuel d'activité.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient que ces rapports fassent l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**PREND ACTE** de la communication des rapports d'activité de l'année 2018 de la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorézois.

**11) Réalisation prêt de 200 000€ travaux investissement 2019 auprès du CANMP- D2019-077**

**CONSIDÉRANT** que pour réaliser les travaux d'investissement inscrit au budget primitif 2019 de la commune, il convient de contracter un prêt de 200.000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, **DECIDE** :

**Article 1** : La commune de SORÈZE contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 200 000 euros (deux cent mille euros) destiné à financer les travaux d'investissement de l'année 2019.

**Article 2** : Caractéristique de l'emprunt

- Objet : travaux d'investissement 2019
- Montant de l'emprunt : 200 000€
- Durée 15 ans
- Périodicité : annuelle, échéances constantes
- Taux fixe : 0,54%.

**Article 3** : Commission d'engagement : 300 €.

**Article 4** : La commune de SORÈZE s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

**Article 5** : La commune de SORÈZE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**Article 6** : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**12) Décisions modificatives budget communal N°5- D2019-078**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice 2019 avec 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**Opération d'ordre/041**

**Dépenses :**

Article 2315 Installations matériel  
et outillages techniques 15 731,31 €

**Recettes :**

Article 238 avances versées 15 731,31 €

**Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 10.**

**Le Maire**



**Albert MAMY**